

# DEPARTEMENT DU FINISTERE

## Commune de BANNALEC

### Lotissement : 12 lots LE CLOS DES GENÊTS

Permis d'Aménager n° PA 29004 22 00002 en date du 04/08/2022

## PLAN DE VENTE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

NOTA:

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recolement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de recolement après travaux.

LOT N°: 9

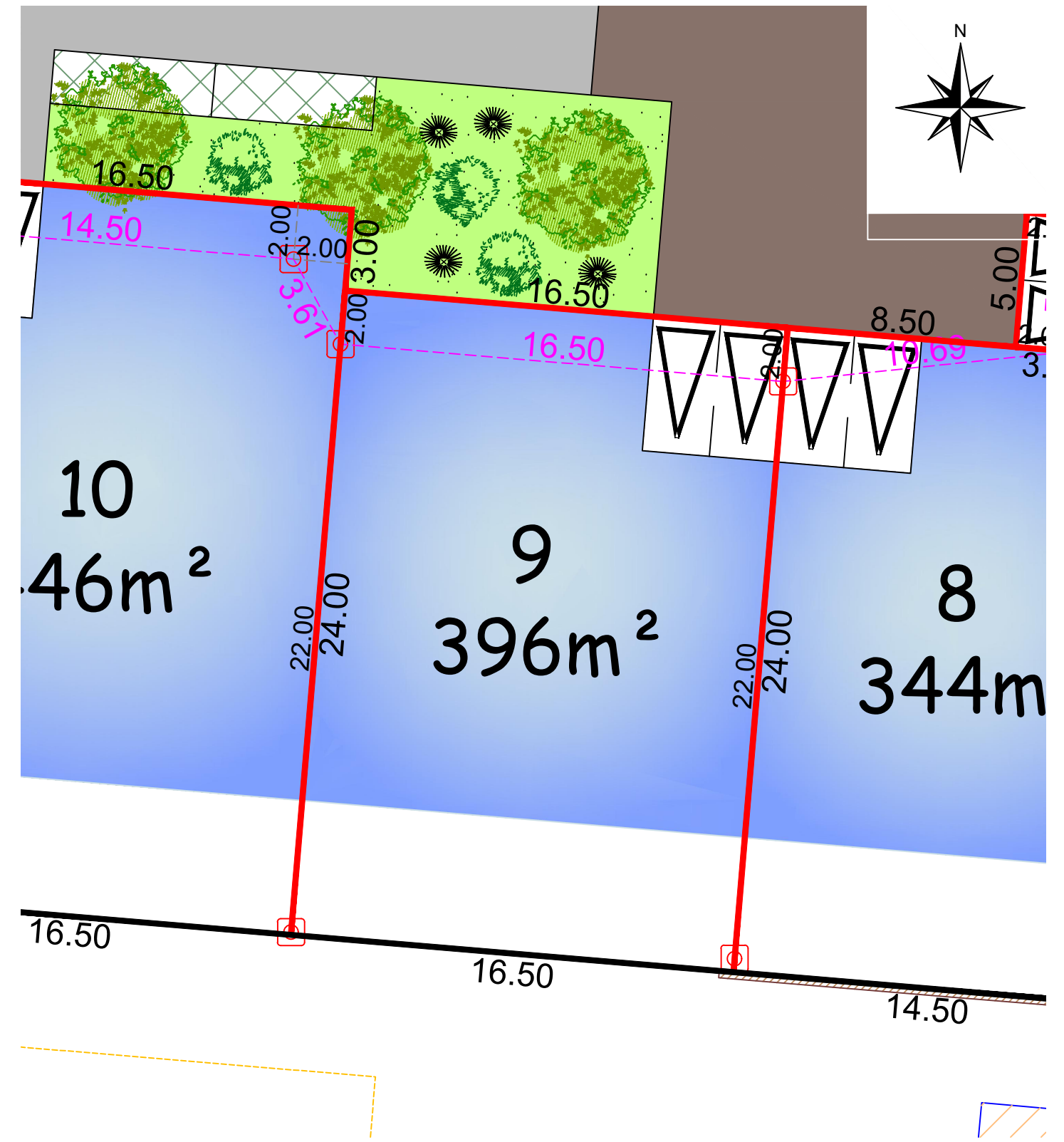
Superficie : 396 m<sup>2</sup>

Réf. Cadastre : Section F n°1273

Surface plancher maximale : 336 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Plan de situation (sans échelle)



Légende du plan de vente en 3D

- |  |   |
|--|---|
| ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES                         | AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES               |
| ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX | ZONE D'ACCROCHE D'UNE PARTIE DE LA FACADE OU D'UN PIGNON              |
| NOUE PAYSAGERE   | CHEMIN PIETON   |
| VOIRIE   | PLACETTE  |
| STATIONNEMENT  | ARBRE (position indicative)   |
| ESPACE VERT  | ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage) |

Légende bornage

- |                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Application cadastrale       | Limite bornée    |
| .31.21. Cotation             | Limite divisoire |
| .31.21. Cotation entre borne | Borne            |
| Limite bornée                | Borne nouvelle   |